



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Santé des femmes et accès à la gynécologie médicale sur l'ensemble du territoire
Question écrite n° 17351

Texte de la question

Mme Sandrine Josso attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur les inquiétudes croissantes concernant la santé des femmes et leur accès à la gynécologie médicale sur l'ensemble du territoire. Alors même que les besoins en suivi gynécologique ne cessent d'augmenter, notamment chez les plus jeunes femmes, la diminution du nombre de postes d'internes attribués à la spécialité suscite une vive incompréhension. En effet, contrairement aux engagements pris, seulement 80 postes ont été ouverts en 2025. Lors d'échanges récents avec les services ministériels, il a été indiqué que la gynécologie médicale ne serait désormais plus « sanctuarisée », c'est-à-dire que l'attribution des postes ne tiendrait plus compte de la suppression de la formation pendant 17 années. Cette orientation marque une rupture avec les décisions prises par les Gouvernements successifs depuis le rétablissement de la spécialité en 2003, lesquelles visaient à compenser ce déficit historique et à reconstruire progressivement la filière. Cette décision intervient dans un contexte particulièrement préoccupant. Le nombre de gynécologues médicaux en exercice a diminué de plus de 55 % pour 34 millions de femmes en âge de consulter. La densité moyenne est aujourd'hui de 2 praticiens pour 100 000 femmes et dix départements ne comptent aucun gynécologue médical. Cette pénurie entraîne des conséquences graves : retards de diagnostic, pertes de chance, difficultés croissantes de suivi après un cancer, augmentation des infections sexuellement transmissibles et renoncements aux soins. Dans ce contexte, la réduction du nombre de médecins formés apparaît en totale contradiction avec les besoins de santé publique. Elle lui demande donc quelles sont les intentions du Gouvernement quant à l'évolution du nombre de postes d'internes en gynécologie médicale et si une révision à la hausse est envisagée afin de répondre aux besoins croissants de la population. Elle souhaite également savoir si le Gouvernement entend maintenir une politique spécifique de soutien à cette spécialité, tenant compte de son histoire et du déficit accumulé. De plus, quelles mesures seront mises en œuvre pour garantir un accès équitable aux soins gynécologiques sur l'ensemble du territoire. Enfin, elle l'interroge sur les actions envisagées pour lutter contre la désertification médicale en gynécologie et assurer à chaque femme un suivi adapté, conforme aux progrès médicaux et aux exigences de santé publique.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Josso](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (7^e circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17351

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 juillet 2026](#), page 7056